

CENTRE de GESTION de la

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

d'EURE-ET-LOIR

Séance du 09 février 2024

Nombre de membres

27

Nombre de présents

16

Pouvoirs :

3

Nombre d'absents

11

Nombre de votants

19

Quorum

14

L'an deux mil vingt-trois, le 9 février 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 1^{er} février 2024 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Etaient présents :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON,
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTRON,
- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES,
- Héléne DENIEAULT, Maire de CHALLET,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS,
- Patrick LAFAVE, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES FORETS DU PERCHE,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY-PROUVAIS,
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,
- Benoît PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,

Pouvoirs :

- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES, a donné pouvoir à Héléne DENIEAULT,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère Départementale d'Eure-et-Loir, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET, a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN,

Absents excusés :

- John BILLARD, Maire du FAVRIL,
- Benoît DELATOCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Sylvie HONNEUR-BUCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES,

Absents :

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX,
- Laurent ARCHENAUULT, *payeur départemental*

Secrétaire de séance :

- Martine BOUILLARD

Assistaient également :

- Céline ROUSSET, Directrice Générale
- Oriana CAUQUIS, Responsable du pôle Gestion des Ressources et Archives

Délibération n° 2024 – D – 06

Conseil d'administration

Séance du 9 février 2024

Objet : Modification de la délibération tarifaire/prestation Mission d'inspection ACFI

Exposé de Madame BOUILLARD, 1^{ère} Vice-Présidente en charge de la santé et de l'action sociale

Le Conseil d'administration du CDG28 a voté la revalorisation des tarifs des prestations facultatives en séance du 24 novembre 2023.

Il est relevé une erreur sur la grille tarifaire concernant la prestation Mission d'inspection (ACFI) relative au nombre de jours d'intervention terrain par strate de collectivité (sans incidence sur les tarifs) pour :

- Les collectivités de 200-349 agents : 2,5 jours et non pas 4 jours
- Les collectivités à partir de 350 agents : 4 jours


Rappel de la délibération du 24.11.2023 :

Mission d'inspection (convention 6 ans)	TARIFS 2023	Revalorisation 5,8%	TARIFS 2024
Collectivité de 1-9 agents (0.5 jour)	396 €	419.76 €	420 €
Collectivité de 10-29 agents (1jour)	790 €	837.40 €	838 €
Collectivité de 30-49 agents (1.5 jour)	1185 €	1256.10 €	1257 €
Collectivité de 50-99 agents (1.5 jour)	1656 €	1755.36 €	1756 €
Collectivité de 100-199 agents (2 jours)	2207 €	2339,42 €	2340 €
Collectivité de 200-349 agents (4 jours)	2759 €	2924,54 €	2925 €
Collectivité à partir de 350 agents (nouvelle tarification)	4638 €	4630,08 €	4631 €
Collectivités non affiliées : journée	1561 €	1651.54 €	1652 €
Collectivités non affiliées : demi-journée	882 €	933.16 €	934 €

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir approuver la rectification du nombre de jours pour les strates de collectivités 200-349 agents et plus de 350 agents.

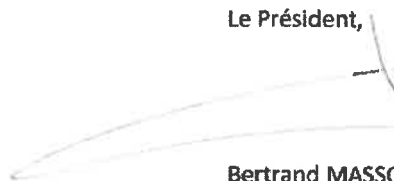
Mission d'inspection (convention 6 ans)	TARIFS 2023	Revalorisation 5,8%	TARIFS 2024
Collectivité de 1-9 agents (0.5 jour)	396 €	419.76 €	420 €
Collectivité de 10-29 agents (1jour)	790 €	837.40 €	838 €
Collectivité de 30-49 agents (1.5 jour)	1185 €	1256.10 €	1257 €
Collectivité de 50-99 agents (1.5 jour)	1656 €	1755.36 €	1756 €
Collectivité de 100-199 agents (2 jours)	2207 €	2339,42 €	2340 €
Collectivité de 200-349 agents (2.5 jours)	2759 €	2924,54 €	2925 €
Collectivité à partir de 350 agents (4 jours)	4638 €	4630,08 €	4631 €
Collectivités non affiliées : journée	1561 €	1651.54 €	1652 €
Collectivités non affiliées : demi-journée	882 €	933.16 €	934 €

Les membres du Bureau, réunis le 25 janvier 2024, ont émis un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le 
ID : 028-282800374-20240212-2024_D_06-DE

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :
➤ d'approuver la rectification telle que présentée ci-dessus

Le Président,


Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en préfecture le :
De la publication le : 16/02/24
Par délégation,
La Directrice Générale,
Céline ROUSSET



